

<https://www.paris-normandie.fr/id528206/article/2024-05-31/agression-dun-collegien-juif-n...>

Par A.F.P.

5 min read

Agression d'un collégien juif à Nonancourt dans l'Eure : deux mineurs seront jugés en octobre

Deux mineurs ont été placés en garde à vue mercredi 29 mai 2024 et seront jugés devant le tribunal pour enfants en octobre, après l'agression d'un collégien qui dit avoir été victime d'injures antisémites mardi à Nonancourt (Eure), a-t-on appris le 31 mai 2024 auprès du parquet.



L'agression a eu lieu mardi 28 mai 2024 - Photo Paris Normandie

The logo consists of a dark grey square with the word "PARIS" in small white letters above the word "NORMANDIE" in larger white letters. A thin white horizontal line is positioned below "NORMANDIE".

Par A.F.P.

Publié: 31 Mai 2024 à 22h14 Temps de lecture: 2 min

« En garde à vue, l'un des deux a reconnu des violences mais a nié avoir tenu des propos antisémites. Le deuxième a contesté les propos antisémites et a reconnu a minima avoir participé aux violences », a précisé à l'AFP le procureur de la République d'Évreux, Rémi Coutin. Mardi 28 mai 2024, « un collégien de 15 ans avait été agressé physiquement et insulté par deux individus, aux cris de « sale juif » », avait indiqué la préfecture dans un communiqué où elle condamnait ces faits, ainsi que la dégradation de quatre tombes juives le lendemain à Évreux.

Un troisième mineur interpellé

Un troisième mineur, qui avait filmé la scène avec un téléphone, a été interpellé jeudi 30 mai 2024. Après une garde à vue de quelques heures, il a reçu une convocation devant un délégué du procureur pour une mesure de réparation pénale, selon le magistrat. « Ce troisième mineur a confirmé l'altercation entre la victime et les deux autres mais sans entendre d'injures à caractère antisémite. Sur la vidéo, on n'entend pas non plus d'injure à caractère antisémite », a ajouté M. Coutin.

Au cours d'une confrontation, la victime a maintenu qu'au moins l'un des deux auteurs avait tenu ces propos, a rapporté le procureur, estimant que « la coloration antisémite de l'acte » n'était « pas aussi évidente » qu'au départ. « Les deux auteurs ont expliqué que cette altercation faisait suite à une première altercation au sein du collège où la victime aurait lui-même fait chuter l'un des auteurs », a-t-il poursuivi.

Violences aggravées de trois circonstances

La victime, de confession juive et qui s'était vue délivrer une incapacité de travail de quatre jours, a expliqué avoir essuyé « à plusieurs reprises » au cours de l'année scolaire des propos liés à sa religion.

Les deux auteurs présumés ont été présentés jeudi 30 mai 2024 à un juge des enfants. Le parquet a retenu à leur encontre une infraction de « *violences aggravées de trois circonstances : la réunion, le fait que ça se soit produit aux abords d'un établissement scolaire et puis en raison de l'appartenance vraie ou supposée de la victime à une race ou une religion* ». En attendant leur audience devant un tribunal pour enfants en octobre, l'un des adolescents fait l'objet d'une mesure éducative judiciaire provisoire.

Generated with Reader Mode